



Bonjour

Le combat contre le projet éolien de Comiac continue et **nous comptons sur vous pour nous aider dans cette lutte.**



- que ce soit par vos arguments lors de l'enquête publique si elle a lieu
  - que ce soit financièrement dans le cadre **des projets** que nous gagnerons
  - que ce soit en recherchant de **nouveaux adhérents** ou en faisant **signer notre pétition**
- **Nous allons pouvoir alerter** sur le danger environnemental que provoque le projet éolien de Comiac (à l'étude dans les services de la DREAL du Lot) :
    - **Sur la destruction de la biodiversité** par le nombre d'espèces protégées qui seront impactées par ce parc industriel
    - **Sur la dévalorisation de l'attrait touristique** de la commune, de ses gîtes et camping par la vue, le bruit incessant, les flashes rouges de la nuit et les infrasons des éoliennes de grande hauteur (pour l'instant 150m de haut).
    - **Sur les dangers d'incendies de forêt** que peuvent provoquer les étincelles des moteurs des aérogénérateurs
    - **Sur les dangers de pollution de la nappe phréatique** du fait des huiles utilisées par les rouages des éoliennes
  - Car la Commission Nationale de la Déontologie et des Alertes en matière de Santé Publique et d'Environnement (CNDASPE) a lancé, mardi 9 avril 2019, **via son site internet**, une plateforme "sécurisée" visant à faciliter le dépôt et la remontée des signalements émis par la société civile. On peut y lire : « **Vous souhaitez signaler une menace ou une atteinte à la santé publique ou à l'environnement ?** » Tous les sujets peuvent être abordés, y compris les nuisances des éoliennes, mais les alertes ne doivent pas être anonymes et doivent être argumentées pour être prises en considération.



- **Nous avons appris que les élus de la commune de Sousceyrac en Quercy ont décidé de donner un avis favorable au projet éolien sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Mercoeur et de Sexcles lors de la séance du 19 février 2019 et de faire la publicité des campings du secteur, alors que la commission d'enquête avait donné un avis défavorable**
  - D'après un ingénieur du Cantal, A. BEX, qui a repris les études faites par l'ADEME, en 2050 lorsque les éoliennes culmineront à 350 m, les départements peu peuplés et peu ventés comme le LOT, le CANTAL et la CORREZE en seront couverts. **Lire son article et ses arguments**
- **162 éoliennes en projet en Corrèze** et un guide pour aider à la prise de décision.
    - Le guide **d'information sur l'éolien en Corrèze** est une demande au départ des nombreuses associations d'opposants aux éoliennes en Corrèze. On y trouve un ensemble d'informations techniques et réglementaires. **Il ne s'agit surtout pas d'un document pour ou contre les éo-**

liennes disent en chœur tous ses auteurs. "**Le département ne peut pas dire je suis pour ou je suis contre, c'est une des rares collectivités à qui on ne demande pas son avis**" précise le président du Conseil départemental Pascal Coste.

- **Les mats sont d'autant plus géants** qu'en raison des vents médiocres, justement, il faut des éoliennes de plus en plus hautes. « **Les projets portent maintenant sur des éoliennes de 240 m de haut** » rappelle Alain Sireyx, contre 180 à 200 m au départ.

- En 10 ans, les prix de l'électricité **ont augmenté de 50%** ! Et depuis 2009, « *les prix de l'électricité augmentent plus rapidement que l'inflation* » (+ 4,3 % contre + 0,5 %) observe encore l'Insee qui explique cette envolée par la forte **hausse de la CSPE** (Contribution au service public de l'électricité). A noter que les taxes CSPE, CCE (Contribution climat-énergie).. sont faites pour assurer le développement des ENR et le différentiel entre le prix qu'EDF doit acheter l'électricité et la prix auque elle peut le vendre) ! on peut lire aussi dans le journal **La Croix du 4 avril 2019** : « **Le renouvelable fait monter les prix de l'électricité** »

- Possibilité de **lire les comptes rendus** de la « Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique » ou de **voir les vidéos.**



- **MANIFESTATION PERPIGNAN SAMEDI 4 MAI à 16h30**

- Le Canigou, les Aspres, comme tous les territoires ruraux de l'Occitanie, sont sous la menace du développement absurde de l'éolien industriel.
- MOBILISATION RÉGIONALE !

- 14h00 : Débat salle des Libertés

- 16h30 : Manifestation/rassemblement devant la préfecture

- **Eolien + solaire – nucléaire = + de charbon et/ou de gaz** du fait de l'intermittence et du caractère fatal et non pilotable de l'éolien et du photovoltaïque. De plus depuis 2017 les taxes sur les carburants alimentent dans le budget de l'Etat un Compte d'Affectation Spéciale Transition énergétique (CASTE), dédié pour l'essentiel à l'éolien et au solaire photovoltaïque.

Merci de trouver de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat-**maître IZEMBARD** au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

**Demandons un moratoire sur l'éolien terrestre, sauvagardons notre patrimoine et notre biodiversité Et convainquons les élus de notre Commune de Sousceyrac en Quercy que le projet Eolien est une mauvaise idée**

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines



**Le village de Lamativie est à moins de 1500m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !**

## Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

### N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87 [gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net) site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)